

Le nouvel entretien professionnel : une mesure obligatoire



L'A.N.I. de décembre 2013 et la récente réforme de la formation ont changé le rôle et les obligations réglementaires de l'entretien professionnel pour la branche Plasturgie. Votre entreprise est-elle bien informée de ces enjeux ?

Créé par l'ANI de 2003, la conduite d'entretien professionnel a été reprise par les signataires de l'ANI de 2013 et intégrée dans la loi du 5 mars 2014 (Article L6315-1). **L'imposition d'atteintes d'objectifs précis en termes de formation fait désormais partie des obligations de l'entreprise, avec une obligation de résultats.**

La périodicité de l'entretien professionnel est d'au moins tous les deux ans avec un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel tous les 6 ans.

Une évolution clé pour les entreprises de plasturgie

La branche Plasturgie considère cette évolution de l'entretien professionnel comme essentielle pour la profession notamment dans l'optique de :

1. favoriser **l'élaboration du projet individuel d'évolution du salarié** compte tenu des différents moyens de formation disponibles (comme par exemple le plan de formation, les heures disponibles au titre du « Compte Personnel de Formation », le CIF, la période de professionnalisation...)
2. mieux anticiper, côté entreprise, **les évolutions des emplois et des compétences.**

Des nouveaux outils liés à l'entretien professionnel

Dans la lignée de l'ensemble des dispositions prévues au sein de l'accord de branche 2014, la branche Plasturgie a donc décidé de mettre à disposition des salariés et des entreprises du secteur différents outils d'accompagnement dont :

- une trame d'entretien professionnel
- un guide pour l'entretien professionnel

La branche professionnelle a également négocié avec les partenaires sociaux la prise en charge, sur le 0,15 % conventionnel, de la formation aux entretiens professionnels.

C'est pourquoi, cette formation en intra ou en inter est entièrement prise en charge par l'OPCA DEFI.

Vos managers sont-ils formés à ce nouvel entretien professionnel ?

Ces changements de paradigmes réglementaires nécessitent une bonne compréhension initiale des enjeux spécifiques à la réforme de la formation mais aussi à l'accord signé sur la formation dans la Plasturgie.

Ensuite, il incombe à chaque manager et aux salariés de bien maîtriser l'ensemble des outils mis à leur disposition pour préparer les entretiens, les mener et en analyser les résultats dans une optique d'amélioration de la gestion des emplois et des compétences.

Cime consulting propose une formation à la conduite des entretiens professionnels en plasturgie qui fait partie de la « Sélection DEFI formation ».

Les entreprises adhérentes à l'OPCA DEFI, quelle que soit leur taille, bénéficient d'un financement à 100% (via le 0.15% conventionnel) pour cette formation aux entretiens professionnels qu'elle soit réalisée en intra-entreprise ou en inter-entreprise.

Proposée sur une journée, cette formation permet :

- d'avoir une vision claire des enjeux de l'entretien professionnel
- d'intégrer le nouveau cadre réglementaire
- d'adapter ses pratiques (préparation, conduite et suivi de ces entretiens)
- de maîtriser l'ensemble des outils spécifiques à la branche
- d'en faire un outil d'amélioration de la gestion des RH.

Plusieurs sessions sont proposées en 2015 sur cinq lieux (à Lyon, à Dijon, à Besançon et à Clermont-Ferrand) :

- > [Découvrir ici le programme de formation et les dates de session](#)
- > [Télécharger le bulletin d'inscription](#)

Formation possible en intra-entreprise sur demande (minimum 4 participants).